

Règlement du Concours

Inscription ouverte jusqu'au **14 Décembre 2020** pour le concours vidéo

Inscription ouverte jusqu'au **07 Décembre 2020** pour le concours de conception d'Affiches

Concours Universitaire

Sous le thème

« Mon Université, Ma Responsabilité »

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre la propagation du CORONAVIRUS dans le campus universitaire

Pour en savoir plus :

<http://www.onousc.ma>

<http://www.um5.ac.ma/um5/>

<http://www.uit.ac.ma>

Article 1 : Organisation du concours

L'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles organise en partenariat avec l'Université Mohammed V de Rabat, l'Université Ibn Tofail de Kenitra et avec l'appui de l'Agence Allemande de coopération internationale, un concours universitaire sous le thème « Mon université, ma responsabilité » et ce à partir du Mercredi 25 novembre 2020. En participant à cette campagne de sensibilisation contre le Covid19, les étudiants participants seront amenés à laisser libre cours à leur créativité tout en faisant passer des messages éducatifs et préventifs.

Cette campagne qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour éviter la propagation du virus au milieu universitaire a pour objectifs de :

- 1- Sensibiliser contre le Covid19 et renforcer le système de prévention au sein du campus universitaire
- 2- Développer le sens de la responsabilité patriotique chez les étudiants ;
- 3- Développer et déployer de façon optimale les talents des jeunes étudiants.

Article 2 : Catégories du concours

- Production de capsules vidéo de sensibilisation contre le Covid19 ;
- Conception d'affiches de sensibilisation contre le Covid19.

Article 3 : participants

Ce concours est ouvert à tous les étudiants relevant de l'Université Mohammed V de Rabat et l'Université Ibn Tofail de Kenitra. Les participants à ce concours sont tenus à accepter l'ensemble des clauses du présent règlement.

Article 4 : Modalités de participation

Une inscription au formulaire de participation est requise. Les étudiants participants doivent renseigner le formulaire d'inscription partagé sur le site web et les réseaux sociaux de :

- L'Université Mohammed V de Rabat : www.um5.ac.ma/um5/ / @vie.etudiante.um5 /@UM5Rabat
- L'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles : <https://www.onousc.ma/> @ ONOUSC.Official
- L'Université Ibn Tofail : <https://www.uit.ac.ma/> @ IbnTofail.University

Les affiches doivent être soumises avant le **07 Décembre** et les vidéos doivent être envoyées avant le **14 Décembre 2020**.

Article 5 : Conditions de participation

Chaque participant pourra candidater à une seule catégorie du concours.

L'affiche et la vidéo seront évaluées d'après les critères suivants :

- Le respect de la thématique du concours : sensibilisation et prise de conscience des dangers du coronavirus au sein du campus universitaire ;
- La durée de la vidéo ne devra pas dépasser une minute et demie ;
- L'affiche en format A2 / A3 devra être envoyée en format PDF ou image JPEG avec une résolution de 300 DPI ;
- La qualité visuelle (graphisme, couleur, police de caractère...) ;
- L'originalité du concept ou le scénario.

Article 6 : Constitution d'équipe

- Les participants au concours vidéo sont autorisés à travailler en équipes constituée de 3 membres maximum.
- Seules les participations individuelles sont valables pour le concours de conception d'affiches de sensibilisation.

Article 7 : Langues

Les participations sont acceptées en langue arabe, française et berbère. La préférence est donnée à l'affiche ou la vidéo présentée en plusieurs langues (traduction du contenu selon les normes communes).

Article 8 : jury

Le jury est composé de professeurs et d'artistes spécialisés dans le domaine du contenu (affiche ou vidéo) publicitaire.

Article 9 : Sélection

La commission en charge, fera une première sélection parmi les affiches ou vidéos reçues qu'elle soumettra aux membres du jury. Le jury sélectionnera trois affiches et trois vidéos gagnantes.

Les résultats seront annoncés sur le site web des deux universités partenaires. Plusieurs prix seront attribués aux gagnants à l'issue de la compétition.

Article 10 : Prix à gagner

- 1^{er} prix: PC portable.
- 2^{ème} prix : Tablette 10".
- 3^{ème} prix : Tablette 8".

Article 11 : Droit d'auteur

- Les participants au concours universitaire attestent sur l'honneur qu'ils sont auteurs de leurs contributions (affiche ou vidéo) et que les idées ne portent pas atteinte au droit de tiers.
- Les affiches et vidéos gagnantes deviendront la propriété pleine, entière et exclusive des organisateurs (ONOUSC, UM5R et UIT) qui se réservent le droit de les utiliser et de les modifier sans limitation de durée et sans que cette utilisation puisse donner aux gagnants un droit à une rémunération.
- Les affiches gagnantes qui comportent le slogan et la devise devront faire l'objet d'une déclinaison infographique.